

Lettre d'opinion pour le 14 mai 2009

Le 14 mai prochain, Ottawa sera le théâtre d'une marche pour la vie, une action pour contremarquer les 40 ans de l'adoption du « bill omnibus » qui a amendé les lois sur l'avortement et la contraception. Celle-ci s'inscrit dans un scénario d'actions plus large entrepris en février dernier, alors que des manifestants ont, pendant les 40 jours du carême, tenu des vigiles devant les cliniques d'avortement à travers le Canada et les États-unis, lieu d'origine de la l'initiative il y a quatre ans. Ces manifestations sont orchestrées par des organismes canadiens religieux anti-choix en croisade pour la bonne garde morale, le respect de la vie sous toutes ses formes et le maintien de la famille traditionnelle.

En tant que groupes « pro-choix », la Fédération du Québec pour le planning des naissances, l'Association canadienne pour la liberté de choix et la Coalition pour le droit à l'avortement au Canada, ne sommes pas contre la vie, mais bien pour la liberté d'exercer un des droits les plus fondamentaux, celui de pouvoir choisir d'avoir un enfant ou non. Nous ne pouvons pas rester sans réponse face à des actions de ce genre.

Les manifestations des groupes religieux « anti-choix », devant les cliniques, sous prétexte de respecter la vie, ne respectent ni le droit de choisir ni le droit à la vie privée des femmes qui désirent recevoir des soins de santé auxquels elles ont droit, et ce, en toute confidentialité. Les manifestations ont comme but premier d'exercer une intimidation et un jugement moral sur les femmes qui recourent aux services d'avortement. Les femmes deviennent des otages à la porte de la clinique, perturbées et confrontées aux manifestants immédiatement avant de recourir à cette intervention médicalement et légalement reconnue. D'ailleurs, des lois, des jugements et des injonctions circonscrivent ou maintiennent l'interdiction de manifester devant les cliniques d'avortement, afin de préserver la confidentialité et le droit à la vie privée des femmes face à un choix si personnel et important pour leur avenir.

Ces dernières actions du mouvement « anti-choix » nous rappellent le manque de compassion et de respect que les opposants de l'avortement ont envers les femmes. A-t-on besoin de rappeler la toute dernière controverse, celle d'une petite fille brésilienne de 9 ans, enceinte de jumeaux, conséquence du viol de son beau-père. Après avoir subi un avortement, sa mère et toute l'équipe médicale se sont vus excommuniés de l'Église catholique. Les représentants de l'Église ont clairement manqué de compassion et de discernement à l'égard de la jeune fille et de ses proches.

En plus, ces évènements anti-choix ont soulevé à nouveau le débat entourant le droit des femmes : le droit des femmes de choisir ce qui est nécessaire pour elles, le droit des femmes à l'égalité et au respect dans leurs décisions et le droit des femmes à une maternité sans risque. La femme qui décide avoir un avortement ne prend jamais cette décision facilement. C'est un choix qui est complexe, troublant et qui mérite le respect, le soutien et l'accompagnement.

En parallèle à cette série d'actions, des pétitions ont été distribuées, notamment par des conseils scolaires, pour proposer à nouveau une loi pour la « protection de la vie du fœtus ». Encore une fois, il est inconcevable que certaines écoles catholiques primaires, qui reçoivent des subventions provenant de nos taxes, cautionnent ce genre d'idéologies archaïques qui ne respectent pas les femmes. Il ne faut pas oublier que l'accès à l'avortement a contribué à sauver la vie des milliers des femmes à travers le Québec comme partout ailleurs au monde. Le respect de la vie passe aussi par le respect de tous les droits reproductifs des femmes.

Depuis près de 20 ans, les femmes luttent pour que le droit à l'avortement soit garanti. Les nombreuses menaces « anti-choix », par la droite religieuse et conservatrice, constituent un « acharnement avortique » qui n'a plus sa raison d'être en 2009. Ne serait-il pas le temps qu'on passe à autres choses ?

*Fédération du Québec pour le
planning des naissances (FQPN)*

*Association canadienne pour la
liberté de choix (ACLC)*

*Coalition pour le droit à
l'avortement au Canada (CDAC)*